LA LETTRE

Audits, Etudes milieu, Dossiers Installations Classées, Etudes de dangers, Etudes des réseaux, Economies d'eau, Réduction des rejets, Maîtrise d'oeuvre, Plans d'épandage, Valorisation des co-produits, Suivi agro -
-nomique, Suivi de station, Formation, Convention de rejet, Veille juridique, Programmes de recherches....

LETTRE D'INFORMATION n° 10 - Novembre 2006

GES

Editée par la société G.E.S. - Directeur de publication : Christian Buson - Dépôt légal 21/12/2000 : Préfecture de rennes

Éditorial

DCE : Le bon état écologique ?

La Directive Cadre sur l'Eau prévoit le retour à un bon état écologique des masses d'eau à l'horizon 2015. Toutes les actions publiques devront concourir à ce résultat. On mesure l'importance de l'enjeu. L'examen attentif de cette directive cadre pose différentes questions délicates :

- la notion de "masse d'eau" risque d'être diversement appréciée selon les régions,
- le bon état écologique est défini comme l'état dans lequel « les masses d'eau, montreraient de faibles niveaux de distorsion résultant de l'activité humaine ».
- Quels critères et quelles valeurs seuils des classes doit-on retenir ?
- L'action de l'homme est-elle toujours néfaste ?
- Comment les limites des techniques d'épuration (les meilleures disponibles) pourraient-elles être repoussées ?

La connaissance scientifique sur l'écologie des milieux aquatiques devrait être essentielle pour arrêter les objectifs les plus pertinents.

GES, fort de son expérience de terrain, restera attentif aux réponses apportées.



Risques industriels et études de dangers

GES accélère avec PHAST !

GES a acquis début 2006 la dernière version du logiciel d'analyse de risque, PHAST, développé par DNV Software.
Ce logiciel, conçu notamment pour modéliser les conséquences matérielles, environnementales et humaines d'un accident industriel (**incendie, explosion, rejet et dispersion de substances toxiques, …**), est internationalement reconnu et est utilisé depuis de nombreuses années en France, tant par les services publics (Ministères, DRIRE, INERIS), que par les groupes industriels.

Logiciel épanda*GES*

GES a développé depuis plusieurs années un logiciel de gestion des épandages original et efficace : fichier parcellaire, cahier d'épandage, recherche de parcelles, programmation des épandages… **Une nouvelle version** a intégré la cartographie des parcelles (fond topographique, cadastre) en 2005. En 2006, le logiciel **épanda*GES*** a encore évolué :

la nouvelle version utilise les photographies aériennes.

Nouveau et intéressant dès 2007

AVCO, Action Véto Consulting, est une société de conseils sur la sécurité sanitaire de la production alimentaire *"de la fourche à la fourchette"*. Animée par Sophie Thiébault, Dr. Vétérinaire, expérimentée en IAA, **AVCO sera le partenaire de GES**.

Nouveautés

Quelques uns de nos nouveaux clients

Suisse
ELSA à Estavayer le Lac :
Usine de fabrication de produits laitiers, du groupe Migros : audit technique de la station d'épuration

Bretagne
Laiterie de Saint Malo :
Nouvelle station d'épuration

Bourgogne
Diana Naturals à Villers les Pôts :
Développement des productions.

Lorraine
SITPA à Arches, du groupe ***Nestlé*** : Mise en place de nouvelles lignes de production.

Formation

GES anime des formations continues, qui sont appréciées de tous les participants. Nous avons prévu :

jeudi 7 et vendredi 8 juin 2007 :
Formation sur les épandages (boues, effluents, coproduits)

jeudi 21 et vendredi 22 juin 2007 :
Formation sur les stations d'épuration : principe et exploitation

renseignements et programmes auprès de Françoise HILLIARD, GES Noyal/Vilaine.

À LIRE

Michael Crichton :
« État d'urgence » (Robert Laffont)
décortique, publications scientifiques à l'appui, les arguments qui relativisent le pseudo consensus scientifique autour du réchauffement climatique, de ses effets, des moyens d'actions décidés pour les résorber. **Magistral !** A lire par précaution avant d'adhérer à l'unanimisme ambiant…

Nicolas G. Hayek :
« Au-delà de la saga Swatch » (Albin Michel)
illustre comment réussite industrielle historique et joie de vivre peuvent être insufflées par un entrepreneur motivé.

Bernard Beauzamy : PDG de la **Société de Calcul Mathématique (SCM)**, a écrit deux livres remarquables :
« Méthodes probabilistes pour l'étude des phénomènes réels », et **« Comment décider et gérer un programme de recherche scientifique ? ».**
GES participe à la diffusion de ces deux ouvrages et compte mettre en œuvre nombre de préconisations judicieuses.

René Moletta :
« Gestion des problèmes environnementaux dans les IAA» (Lavoisier)
GES a rédigé deux chapitres (les expertises environnementales, les épandages) de ce livre.

DES ÉTUDES QUI ONT DU *"CHIEN"*

GES réalise de plus en plus de dossiers Installations Classées pour les élevages canins, sur toute la France. En effet, un effectif supérieur à 50 chiens sevrés classe ces établissements sous le régime de l'autorisation (*Rubrique 2120)*. Les problématiques qui reviennent le plus souvent sont les nuisances sonores et olfactives pour le voisinage, mais aussi la gestion des déjections canines. Un arrêté fixant les prescriptions générales de fonctionnement pour ces élevages devrait paraître prochainement.

RÉGLEMENTATION

Etudes de dangers

A partir du 7/10/2006 pour toutes les installations classées soumises à autorisation : les échelles de cotations fixées par le MEDD dans l'arrêté du 29 septembre 2005 doivent être utilisées dans les études de dangers pour évaluer **la probabilité d'occurrence, la cinétique, l'intensité des effets et la gravité des conséquences des accidents potentiels**.

Les ***MEILLEURES TECHNIQUES DISPONIBLES (MTD)*** ou Best Available Technologies deviennent incontournables. En effet, en application de la Directive Européenne dite PRIP (relative à la Prévention et la Réduction Intégrées de la Pollution), les «prescriptions fixées par le Préfet doivent tenir compte, notamment, de l'efficacité des meilleures techniques disponibles et de leur économie ».

L'écart par rapport aux meilleures techniques disponibles doit être évalué, telles qu'elles sont répertoriées par les documents officiels : les BREFs (Best REFerences). La mise en oeuvre au plan pratique risque d'être délicate.
Une attention professionnelle doit être portée afin d'éviter trop d'atteinte à la compétitivité des entreprises.

LE COMPOSTAGE DES BOUES : AVANTAGE RÉEL OU SUPPOSÉ ?

Le compostage des boues a fait l'objet, ces derniers mois de nombreux articles, colloques, et conférences. La promotion de cette technique est considérable. La parution de la norme NF 44095 portant sur les composts obtenus à partir de matières d'intérêt agronomique issues du traitement des eaux (MIATE) a contribué à renforcer encore l'intérêt de ces filières.





De nombreuses questions se posent :
- qu'est-ce qu'un compost ?
- à quoi sert le compost dans les sols ?
- quels sont les besoins en humus des sols ?
- quelle différence entre compost et fertilisation ?

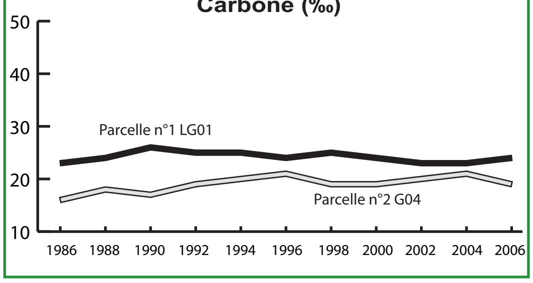
Une clarification semble nécessaire.

Le compostage est une transformation de matières organiques par voie aérobie, fortement exothermique. Le produit obtenu, le compost, présente une matière organique stabilisée, peu minéralisable. L'intérêt de ce produit consisterait à apporter au sol cette matière organique stable (humus), pour augmenter la teneur en matière organique du sol. Le rapport C/N du produit obtenu est élevé : > 15 ou 20.

Les éléments minéraux contenus dans ce compost sont intégrés à la matière organique et ne sont restitués que lentement à la solution du sol, après sa minéralisation, sous l'action de la microflore du sol. Le taux de minéralisation se situe à quelques % par an ; **ainsi les éléments minéraux ne sont que très peu disponibles pour la fertilisation. De ce point de vue, l'utilisation directe des boues est préférable à celle des boues après compostage**.

En théorie, les apports de matières organiques humifiées, serviraient à améliorer l'état physique des sols. Dans la pratique, il est absolument impossible de définir la teneur en humus optimale d'un sol agricole.

Stabilité dans le temps en humus de deux parcelles agricoles.



Le suivi des mêmes parcelles agricoles pendant de longues périodes montre **une remarquable stabilité des teneurs en matière organique des sols**, tant que les rotations culturales restent analogues. Ce constat contredit des affirmations régulièrement répétées sur la baisse tendancielle des teneurs en matière organique des sols. Les publications scientifiques ont probablement modélisé hâtivement les moyennes d'analyses fournies par les laboratoires. En réalité la **première entrée de matière organique** au sol agricole, c'est celui du **CO_2 de l'atmosphère à travers la photosynthèse**. Dans la plupart des rotations, les **résidus de récolte**, issus chaque année de l'activité photosynthétique, sont suffisants pour maintenir durablement le taux de MO du sol. **Le besoin de matière organique stable des sols agricoles, autrement dit le marché du compost, est donc particulièrement ténu et hasardeux**.

N'hésitez pas à nous consulter et à réagir aux articles de cette lettre

GES
CONSEIL INDEPENDANT EN ENVIRONNEMENT

BUREAUX ET LABORATOIRES - LES BASSES FORGES - 35530 NOYAL SUR VILAINE
Tél : 02 99 04 10 20 Fax : 02 99 04 10 25
email : contact@ges-sa.fr - web : www.ges-sa.fr

FORMATION - FERME EXPERIMENTALE - L'Afféagement - 35340 LIFFRE - **TEL : 02.99.68.51.51** - FAX : 02.99.68.55.31
DIRECTION RÉGIONALE **EST** - 6 rue Saint Benoit - 51100 REIMS - **TEL : 03.26.40.56.00** - FAX : 03.26.02.97.25
DIRECTION RÉGIONALE SUD-**EST** - B.P 1 - 42155 St JEAN-St MAURICE/LOIRE - **TEL : 04.77.63.30.30** - FAX : 04.77.63.39.80
DIRECTION RÉGIONALE **SUD-OUEST** - B.P 67 - 46300 GOURDON - **TEL : 05.65.41.26.60** - FAX : 05.65.41.26.60